Décision 00-D-57 du 06 décembre 2001

relative à des pratiques mises en œuvre par la SEM Gaz et Electricité de Grenoble et les sociétés GESTE et GEC Achats sur le marché des prestations de services dans le domaine de l'énergie et du bâtiment

Posted on: 08 février 2001 | Secteur(s) :

ENERGIE / ENVIRONNEMENT

Présentation de la décision

Informations sur la décision

Origine de la saisine	Ministre délégué aux finances et au commerce extérieur
Dispositif(s)	Non-lieu
Entreprise(s) concernée(s)	SEM Gaz, Electricité de Grenoble (GEG), GESTE, GEG Achats

Lire

le texte intégral de la décision

37.32 Ko